

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 14 du 30 mars 2017

TEXTE SIGNALE

ARRÊTÉ

fixant les montants de la solde spéciale.

Du 2 mars 2017

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE.

ARRÊTÉ fixant les montants de la solde spéciale.

Du 2 mars 2017

NOR D E F H 1 6 1 9 0 9 0 A

Texte abrogé :

A compter du 1er mars 2017 : Arrêté du 10 mars 2010 (JO n° 73 du 27 mars 2010, texte n° 18 ; signalé au BOC 23/2010 ; BOEM 420-0.1.1) modifié.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 420-0.1.1

Référence de publication : JO n° 70 du 23 mars 2017, texte n° 28 ; signalé au BOC 14/2017.

JO n° 70 du 23 mars 2017, texte n° 28